

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00315

CONVENTION DUEL (DIAGNOSTIC USAGE ECONOMIQUE DU LOGEMENT) AVEC EDF, LE DEPARTEMENT ET ALEC DANS LE CADRE DU FSL

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH
Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 02-042-24620770-20210916-02021003150

DATE D'APPÊCHAGE : 24 septembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

CONVENTION DUEL (DIAGNOSTIC USAGE ECONOMIE DU LOGEMENT) AVEC EDF, LE DEPARTEMENT ET ALEC DANS LE CADRE DU FSL

Depuis 2010, dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement, EDF finance le dispositif « Diagnostic à Usage Economie du Logement » (DUEL) en complément de sa contribution financière au fonds pour les aides directes aux ménages en difficulté relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le Diagnostic à Usage Economie du Logement vise à effectuer un état des dépenses courantes des ménages liées au logement (électricité, gaz, chauffage et eau) et à apporter des conseils et des préconisations susceptibles de faire diminuer leurs factures. Il cible les ménages locataires et propriétaires ayant un contrat avec EDF à l'échelle du département de la Loire.

Un deuxième volet du DUEL permet un diagnostic du bâti, avec des recommandations de travaux permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du logement.

Ces diagnostics pourront notamment être mobilisés auprès de ménages identifiés dans le cadre des dispositifs de requalification du parc privé de Saint-Etienne Métropole. Ce dispositif s'inscrit par ailleurs dans les orientations de Saint-Etienne Métropole en matière de sensibilisation aux économies d'énergie.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire (ALEC 42) est chargée d'effectuer la réalisation des diagnostics.

Pour l'année 2021, EDF s'engage à financer le dispositif DUEL à hauteur d'un montant maximal de 15 000 €, dont 8 400 € sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Cette participation sera directement versée à l'ALEC 42.

Une convention annuelle signée par EDF, Saint-Etienne Métropole, le Département de la Loire et l'ALEC 42 permet de définir les modalités de financement et de réalisation de ces diagnostics.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le contenu de la convention relative au dispositif « Diagnostic à Usage Economie du Logement (DUEL) » qui prévoit pour l'année 2021 un montant de participation maximal d'EDF de 15 000 € dont 8 400 € sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ;**

- approuve la convention à intervenir entre EDF, ALEC 42, le Département de la Loire et Saint-Etienne Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU